

2026/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.05
5.3 - Désignation des représentants

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉPÔNE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heure trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Président.

Présents :

Mesdames Elsa SERRANO, Isabelle ROMAIN, Hélène LACAILLE, Danièle MOTTIN, Nicole RIZAT,
Messieurs Emmanuel BOLLE, Laurent ANDRIEU, Michel CUTTY, Patrick JASLIER.

Absents ayant donné procuration :

Madame Vanessa DE OLIVEIRA à Madame Elsa SERRANO

Absents excusés :

Mesdames Jeanne HALAUNBRENNER, Vanessa DE OLIVEIRA, Isabelle GOUSSET
Monsieur Anthony HOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION :

15/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	13
Présents	9
Votants	10

DATE D'AFFICHAGE :

15/04/2026

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LE CCAS AU SEIN DU COMITE D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale que le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) est une association créée en vertu de la loi de 1901 qui propose des prestations visant à améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la Fonction Publique Territoriale et de leur famille.

Le CCAS d'Épône est affilié à cet organisme paritaire et pluraliste créé en 1967, il est représenté par son Président et par un délégué à désigner.

Entendu les explications de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

2026/
Commune d'Epône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.05
5.3 - Désignation des représentants

Désigne le délégué représentant le Centre Communal d'Action Sociale au CNAS pour le personnel des Collectivités Territoriales,

Est élue à la majorité (8 pour, 1 abstention),

Madame **Elsa SERRANO**, Vice-Présidente.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le 04/05/2026

Et publié/affiché le 04/05/2026

Elsa SERRANO

Vice-Présidente du C.C.A.S